



COMMUNE DE
DOMMARTIN-LES-REMIEMONT
DEPARTEMENT DES VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT PIECE 3/6

Arrêté le : 28 JUIN 2012

Approuvé le : 20 DEC. 2012

Vu pour être annexé à la DCM du : 20 DEC. 2012

Le Maire
René POIRSON





**COMMUNE DE
DOMMARTIN-LES-REMIEMONT**
DEPARTEMENT DES VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

**ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
PIECE 3/6**

Arrêté le :

Approuvé le :

Vu pour être annexé à la DCM du :

Sommaire

PREAMBULE	3
SECTEUR « La Croix »	5
Quelques exemples de haies vives à DOMMARTIN LES REMIREMONT :	7

PREAMBULE

D'une manière générale, les prescriptions ci – dessous s'attachent à traiter la partie la plus sensible des zones à urbaniser, c'est – à – dire les transitions entre espaces urbanisés et espaces agricoles, particulièrement sensibles dans le cas de DOMMARTIN LES REMIREMONT.

C'est la haie vive qui apparaît structure végétale la mieux adaptée, car déjà très présente sur la commune, notamment en limites de parcelles, sur les délaissés (talus, escarpements, ripisylve, lisières, ...). C'est par conséquent sur cette base qu'ont été établis les principes d'aménagement.

Outre son intérêt pour faciliter l'intégration paysagère de l'espace bâti, une telle structure végétale présente en même temps l'avantage d'un entretien très limité, voire inutile, tout en garantissant l'effet recherché.

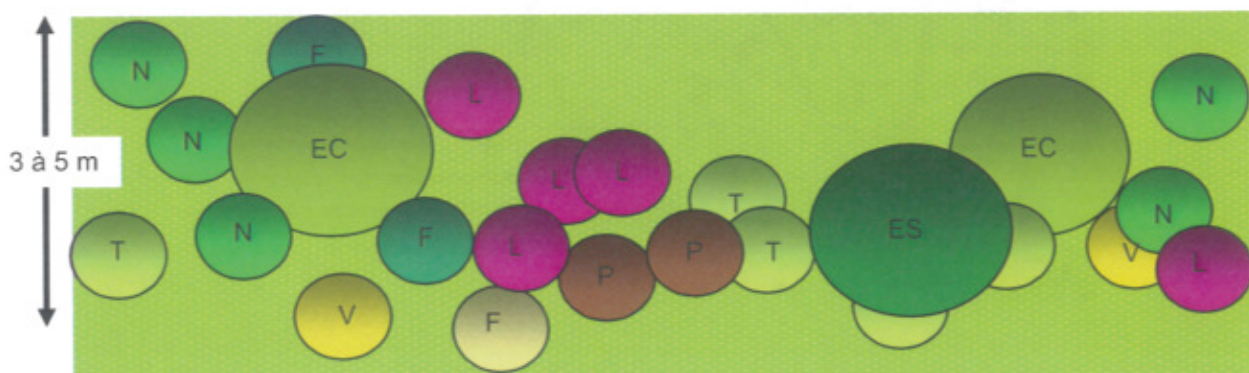
SECTEUR « La Croix »

Comme pour le secteur Champ Dessous Dommartin, ce secteur, classé en zone 2 AU, constitue aujourd'hui une transition entre les espaces urbanisés le long de la Rue du Cuchot et la Voie Verte et, au – delà, avec les espaces agricoles ouverts du fond plat de la Vallée de la Moselle.

Les présentes prescriptions visent à atténuer l'impact de l'urbanisation de ce secteur pour les usagers de la Voie Verte, d'une part, et depuis le fond plat de la Vallée de la Moselle, d'autre part, en constituant une haie vive en bordure de voie verte.

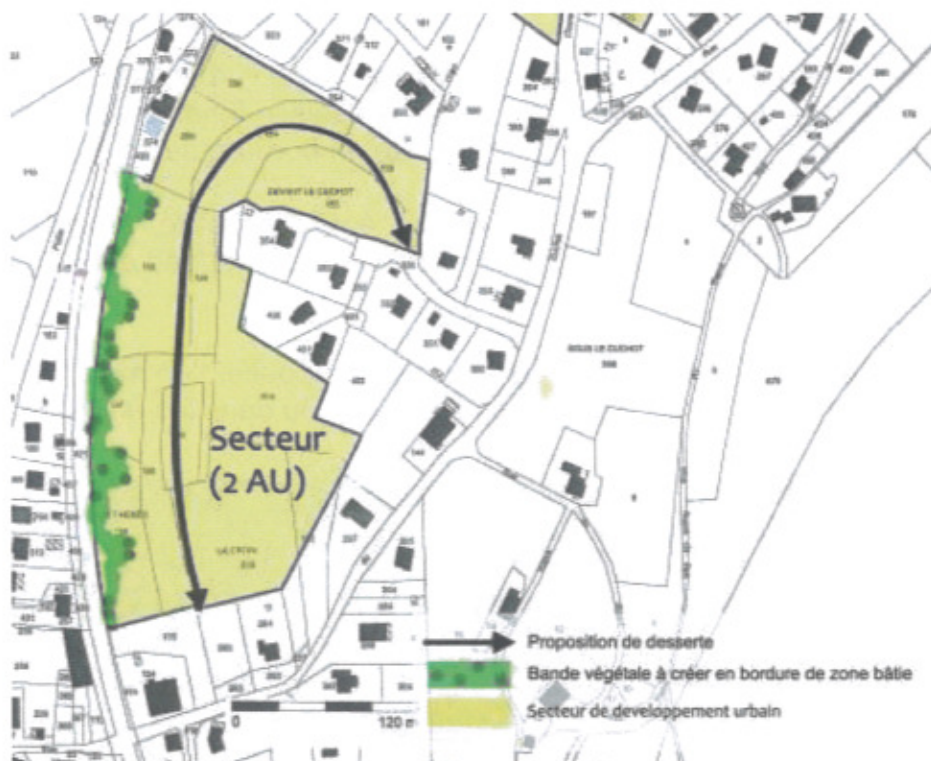
A noter qu'il n'y a pas non plus d'enjeu lié à la nécessité de maintien d'une continuité écologique, notamment entre le coteau boisé et le fond de vallée plat de la Moselle.

Comme précédemment, cette haie irrégulière est composée d'un mélange de plantes indigènes, s'inspirant de celles existantes localement ou dans les environs :



noisetier (N), troène (T), fusain d'Europe (F), lilas (L), églantine (E), prunelier (P), sureau (S), érable champêtre (EC), érable sycomore (ES), viorne (V).

La desserte de ce secteur se fait par une voie à créer en partie basse de la butte du Cuchot, parallèle à la Voie Verte et reliant l'Impasse du Cuchot, au Nord, et la Rue du Cuchot au Sud.



Quelques exemples de haies vives à DOMMARTIN LES REMIREMONT :



La superbe haie existante en bordure de la RD 23, en venant de REMIREMONT, au niveau du franchissement de la Moselle.



La haie existante le long de la Voie Verte en direction de REMIREMONT, au niveau du carrefour avec la RD 23.



Une haie vive en bordure de prairie sur le fond plat de la vallée de la Moselle.

Quelques illustrations concernant les végétaux proposés pour la constitution des haies :

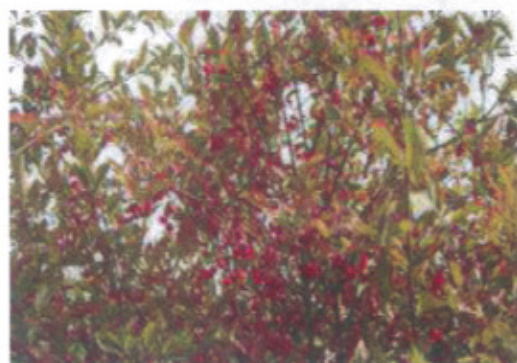
Le noisetier :



Le troène :



Le fusain d'Europe :



Le lilas :



L'églantine :



Le prunelier :



Le sureau :



L'érable champêtre :



L'érable sycomore :



La viorne :





Orientations d'aménagements des entrées de ville

PREAMBULE

A la demande de la Commune de DOMMARTIN LES REMIREMONT, ce document présente les principes d'aménagement des entrées de ville.

Lors des études de terrain préalables à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, 4 entrées de ville ont été identifiées :

- l'entrée Nord, par la RD 23 en venant de REMIREMONT, l'une des principales ;
- l'entrée Est, par la RD 23 en venant du SYNDICAT ;
- l'entrée Sud, par la RD 35 en venant de VECOUX ;
- l'entrée Ouest, par la RD 35 a, en venant de la RN 66.

REMARQUE

A noter que toutes ces entrées de ville se situent sur une route départementale, par conséquent sur le domaine routier départemental, ce qui nécessitera une concertation indispensable avec le Conseil Général des Vosges avant toute décision et/ou action.

RAPPEL DES GRANDES CARACTERISTIQUES PAYSAGERES DE CHAQUE ENTREE DE VILLE

Comme le montrent les études préliminaires, chacune de ces entrées montre aujourd'hui des configurations tout à fait comparables.

Pour rappel, les entrées sur le territoire communal se font par le franchissement d'une "porte végétale", précédant une large ouverture du paysage :

- pour l'entrée Nord : c'est la ripisylve de la Moselle qui constitue la "porte végétale" ; elle est suivie par une large ouverture du paysage sur le vaste fond de vallée plat de la Moselle, avec le village perceptible au loin au pied des côtes ;
- pour l'entrée Est : c'est la lisière côté coteau et la végétation longeant l'ancienne voie ferrée côté Voie Verte qui forment cette "porte d'entrée" ; après le virage de la RD 23, le paysage s'ouvre largement sur le fond de vallée plat de la Moselotte ; ce site est d'autant plus ressenti comme une porte d'entrée qu'il correspond à un rétrécissement de la largeur de la vallée ;
- pour l'entrée Sud : la lisière du Bois du Hats qui couvre tout le coteau longe le bord de chaussée et constitue la "porte végétale" ; côté La Poirie, c'est la végétation accompagnant la Voie Verte qui participe à cet effet d'entrée ; le paysage est moins vaste que précédemment, mais s'ouvre sur La Poirie et surtout sur les jardins et vergers arrière ;
- pour l'entrée Ouest : comme pour l'entrée Nord, c'est la ripisylve de la Moselle qui constitue la "Porte d'entrée végétale", sitôt après avoir quitté la bretelle de sortie de la RN 66 ; après avoir franchi cette porte, le paysage s'ouvre largement sur le fond de vallée de la Moselle et sur La Poirie en arrière – plan.

LES PRINCIPES

3 principes ont présidé à l'élaboration de ces propositions d'aménagement des 4 entrées principales sur le territoire de DOMMARTIN LES REMIREMONT :

1. **harmoniser les aménagements des 4 entrées, comme une "signature", avec des aménagements simples, clairement identifiables**, affirmant l'arrivée sur le territoire communal, en cohérence avec le contexte paysager particulier de ce territoire (large prédominance des larges espaces naturels) ; ce qui induit de facto une large place donnée au végétal ;
2. **veiller à la sécurité des usagers et au respect des reculs des plantations par rapport au bord de chaussée (4m minimum pour les arbres) fixés par le Conseil Général des Vosges ;**
3. **proposer des aménagements ne nécessitant pas ou peu d'entretien particulier, sans en perturber la lecture.**

LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT

Il s'agit de la plantation d'alignements d'arbres en bordure extérieure de l'accotement, dans le respect des distances de plantation énoncées précédemment, après le franchissement de chacune des portes d'entrée sur le territoire communal.

Ces plantations créent une mise en scène des paysages.

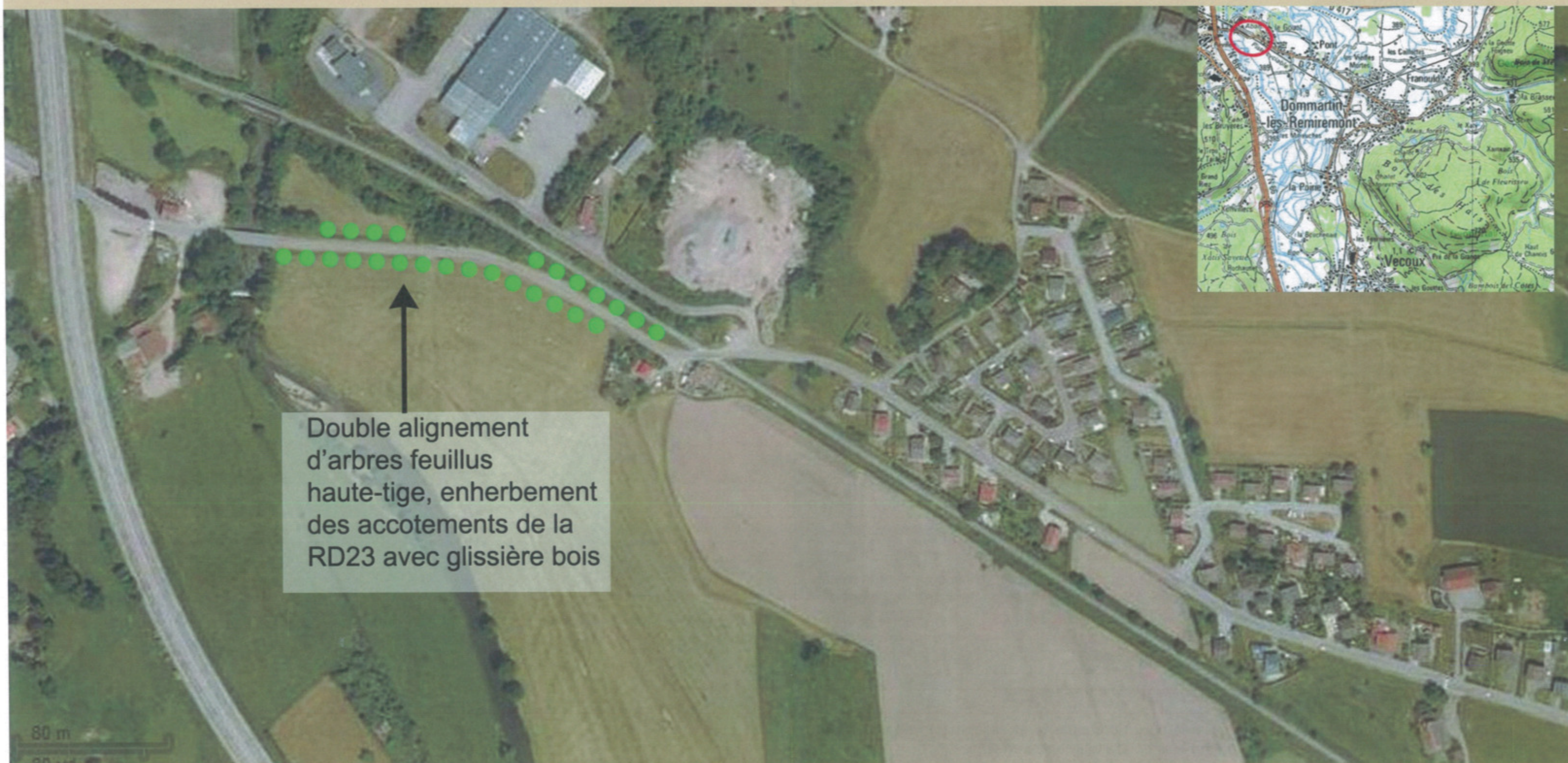
Les accotements sont enherbés, jusqu'en bordure de chaussée.

Dans les cas où la distance de 4 m entre le bord de chaussée et alignements ne pourraient être respectée, une glissière de sécurité en bois pourrait être mise en place.

Chacun de ces aménagements fait l'objet d'une présentation aux pages suivantes, composée d'un plan de situation et d'une simulation.

ENTREE RD 23, rue de Pont

ORIENTATION D'AMENAGEMENT



ENTREE RD 23, rue de Pont

SIMULATION DE PRINCIPE

Etat actuel



Vue à long terme



Vue en direction de Dommartin lès Remiremont

ENTREE RD 23, rue de Franould

ORIENTATION D'AMENAGEMENT



Un alignement
d'arbres jusqu'à la
première maison,
enherbement des
accotements de la
RD23 avec glissière
bois



ENTREE RD 23, rue de Franould

SIMULATION DE PRINCIPE

Etat actuel

Vue à long terme



Vue en direction de Dommartin lès Remiremont

ENTREE RD 35, rue de la Poirie

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

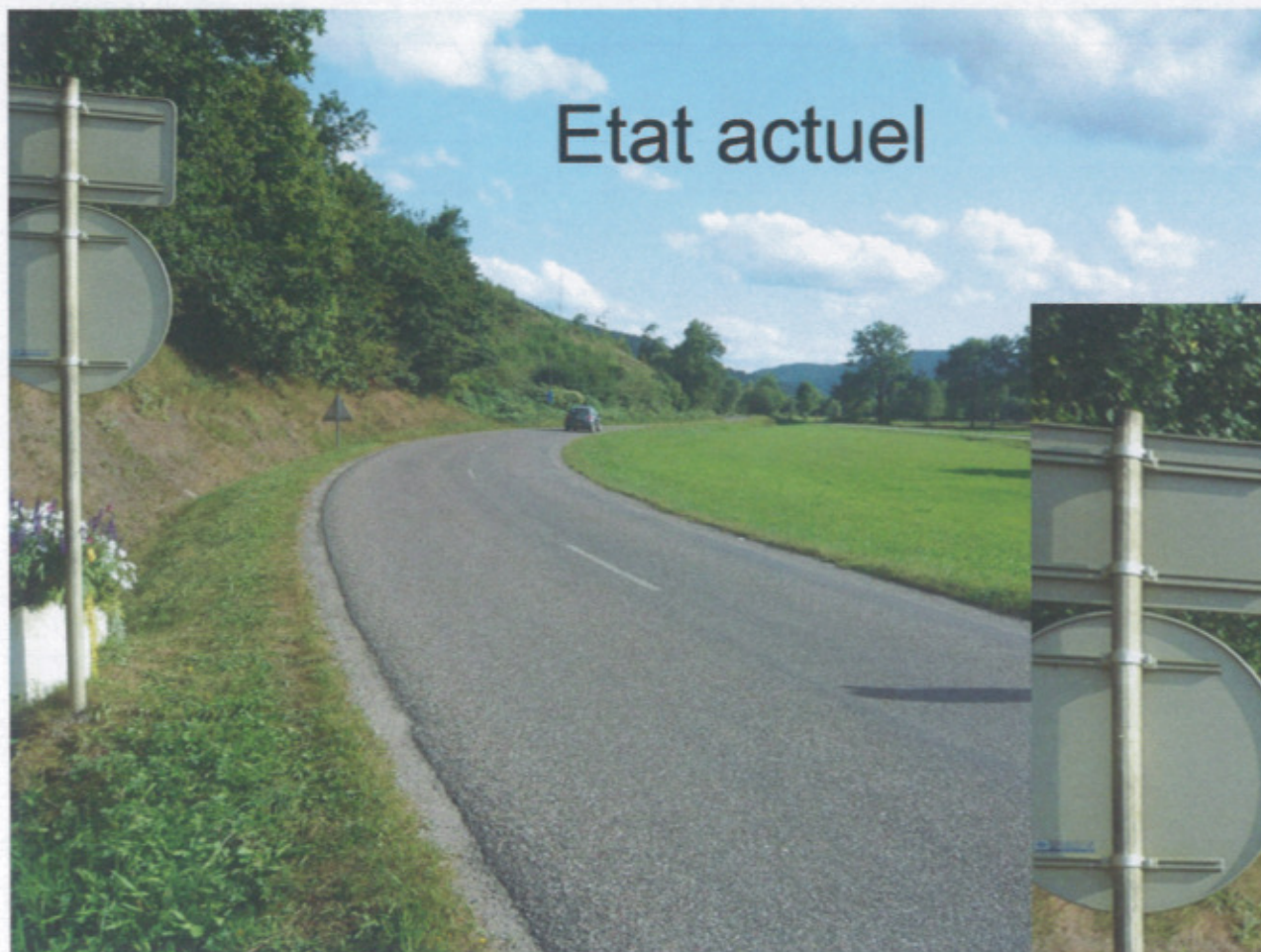


Alignement d'arbres, coté
Ouest uniquement,
enherbement des
accotements RD 35 avec
glissière bois

ENTREE RD 35, rue de la Poirie

SIMULATION DE PRINCIPE

Etat actuel



Vue à long terme



Vue en direction de Vecoux

ENTREE RD 35 A, rue de la Proye

ORIENTATION D'AMENAGEMENT

Deux puis un alignement d'arbres le long de la RN 66 en parallèle des peupliers de l'étang, jusqu'au carrefour avec la rue de Xonvillers, enherbement des accotements avec glissière bois



ENTREE RD 35 A, rue de la Proye

SIMULATION DE PRINCIPE

Etat actuel



Vue à long terme

Vers la RN 66



